

N°59

Objet :

CONVENTION CADRE POUR
LA REALISATION DE
PRESTATIONS DE SERVICES
ET D'ETUDES
D'INFORMATIQUE DE
GESTION ENTRE LA
COMMUNE D'ACHERES ET
LE SYNDICAT MIXTE OUVERT
SEINE-ET-YVELINES
NUMERIQUE

Rapporteur :

M. Dominique DESMET

Date de la Séance :

8 OCTOBRE 2025

Date de la Convocation :

2 OCTOBRE 2025

**Date d'affichage de la
convocation :**

2 OCTOBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 27

Membres représentés : 05

Membres absents : 03

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 8 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ et Katell LANDIER, **Maire-Adjoints**,

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI, **Conseillers Municipaux Délégués**,

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Lydie AUGUIN, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT, **Conseillers Municipaux**.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Suzanne JAUNET	pouvoir à	Marc HONORÉ
Alisson ZANI	pouvoir à	François DAZELLE
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Olivier LE GOFF	pouvoir à	Daniel GIRAUD

Etaient absents :

Jean-Marc JUSTINE
Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Sarah SABOURIN

VOTE :

UNANIMITE

Délibération publiée le 17/10/2025

Ville d'Achères
2025/

CONSEIL MUNICIPAL DU 08/10/2025

N° 059

OBJET : CONVENTION CADRE POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICES ET D'ETUDES D'INFORMATIQUE DE GESTION ENTRE LA COMMUNE D'ACHERES ET LE SYNDICAT MIXTE OUVERT SEINE-ET-YVELINES NUMERIQUE

Rapporteur : M. Dominique DESMET

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-21, L2122-21-1, L2122-22 et L. 5721-3,

VU le projet de convention-cadre pour l'étude et la réalisation de prestations de services entre Seine-et-Yvelines Numérique et la commune d'Achères et ses annexes,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 26/09/2025

Considérant les avantages que la précédente convention cadre a apportés à la commune d'Achères dans le cadre de ses projets de modernisation de ses systèmes d'information,

Considérant l'intérêt pour la commune d'Achères de continuer à bénéficier de l'accompagnement, de l'expertise et des outils de Seine-et-Yvelines Numérique,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention cadre entre la ville et le Syndicat Mixte Ouvert Seine-et-Yvelines Numérique pour la réalisation de prestations de services et d'études d'informatique de gestion.

ARTICLE 2 : APPROUVE le paiement des frais d'entrée de 1 000 € ainsi que le versement d'une marge de 5% du montant de chaque commande.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre et tous les actes y afférents ainsi que toutes décisions concernant ses avenants.

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses en résultant sont prévues au budget.

Fait et délibéré à Achères, le 8 octobre 2025

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le
Pour le Maire et par délégation

Pour extrait conforme,

**Le Maire
Marc HONORE**

